



Diversité en Europe

– *In varietate Concordia* (CE Bruxelles, 2000)



numéro 11 – diversité médiatique

une infolettre éditée par l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (iriv)- www.iriv.net

*« These strangers in a foreign World
Protection asked of me-
Befriend them, lest yourself in Heaven
Be found a refugee »*

*« Ces Etrangères, en Monde inconnu
Asile m'ont demandé
Accueille-les, car Toi-même au Ciel
Pourrait être une Réfugiée »*

Emily Dickinson (Quatrains II-2, 1864-65, Amherst, Massachusetts, Etats-Unis)
traduction en français de Claire Malroux (NRF, Poésie/Gallimard, Paris, 2000)

Directrice de la publication : dr Bénédicte Halba, présidente de l'iriv, co-fondatrice du club de l'iriv à la Cité des Métiers (2012-2022 , Paris)

© iriv, Paris, 11/ 2023

Diversité médiatique

L'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat (Iriv) publie depuis novembre 2018, une Infolettre intitulée « Diversité en Europe » qui aborde la question de la diversité. Elle s'exprime dans la devise choisie depuis 2000 par l'Union européenne *In varietate Concordia* qui anticipait le plus grand élargissement de l'Union européenne passée de 15 à 25 membres en 2004.

Le premier numéro (novembre 2018) était dédié à l'école avec Rotterdam (Pays-Bas) dont les habitants ayant des origines étrangères représentent plus de 70% de la population totale. Paris compte également dans ses salles de classe, des élèves aux profils très divers.

Le deuxième numéro (mars 2019) a abordé la diversité religieuse et culturelle, et la communauté juive avec une comparaison entre Paris et Thessalonique, des villes partageant une histoire tragique pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Le troisième numéro (novembre 2019) a évoqué la question du dialogue interreligieux avec des articles sur la Suisse et la France. Dans des pays laïcs, la liberté religieuse est le droit de ne pas croire et de n'appartenir à aucune religion.

Le quatrième numéro (mars 2020) était dédié à l'éducation et au dialogue interconfessionnel dans des pays multiculturels. Un premier article a analysé l'inclusion et la diversité aux États-Unis. Un deuxième article a rappelé l'exemple de Sarajevo, modèle d'existence pacifique entre communautés religieuses

Le cinquième numéro (novembre 2020) a abordé la diversité en Méditerranée. Sa partie orientale est un carrefour entre l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie. Les stratégies y sont contradictoires et le rôle de l'Union européenne changeant

.Le sixième numéro (mars 2021) a évoqué la diversité artistique et l'éducation interculturelle avec un article sur le Mexique et la grande richesse de son artisanat ; un deuxième article a abordé le dialogue et l'éducation interculturels.

Le septième numéro (novembre 2021) a illustré la diversité francophone qui est au cœur de la Francophonie (premier article) avec de multiples facettes, notamment littéraires (deuxième article).

Le huitième numéro (mars 2022) était consacré à l'Ukraine en guerre en suggérant une réflexion sur la diversité des apprentissages, la compétence et l'analyse d'expériences désagréables et conflictuelles pour faire avancer les choses.

Le neuvième numéro (novembre 2022) a abordé la diversité diplomatique- la guerre est un aveu d'échec. Quel est le rôle de la Francophonie et du Renseignement pour passer de la guerre et envisager un cessez le feu, à défaut d'une véritable paix ?

Le dixième numéro (mars 2023) était dédié à la diversité des Suds - la coopération entre les pays du Sud global en rappelant le caractère universel du combat pour la démocratie (Aimé Césaire).

Le onzième numéro (novembre 2023) est consacré à la diversité et la pluralité des médias, un principe démocratique mis à rude épreuve avec la montée des régimes autoritaires et des extrémismes de tous poils dans le monde.

La diversité médiatique – des médias sous influence

Le pluralisme de l'information est l'un des principes fondateurs de la démocratie avec la pluralité des partis politiques. Plus les médias sont nombreux et divers, avec l'expression d'opinions différentes, plus la société est démocratique. Toutes les opinions peuvent s'exprimer à trois conditions- que les informations ne soient pas fausses (« fake news »), qu'elles ne soient pas diffamatoires ni orientées (une information privée divulguée sans l'accord des personnes concernées visant à salir leur réputation) et qu'elles ne constituent pas des délits (propos discriminatoires, racistes, sexistes, antisémites, homophobes...). Les principes qui fondent l'Union européenne sont le respect de la diversité, de l'universalisme, des droits humains, de l'égalité des chances... La diversité et la liberté d'expression n'ont pas le même sens en Europe, qui s'est dotée d'un socle réglementaire et légal anti-discrimination très développé (unique au monde) et aux Etats-Unis où l'expression ouvertement discriminatoire de certains groupes extrémistes (suprémacistes en particulier) se déchaîne sur les réseaux sociaux. En Europe, pour lutter contre la haine en ligne, la Commission européenne a adopté le 25 août 2023 une directive prévoyant que ce qui est illégal hors ligne est illégal en ligne avec des sanctions prévues pour les plateformes (1).

Les médias classiques (presse écrite et audiovisuelle) sont concurrencés par les nouveaux médias accessibles sur Internet et notamment les médias sociaux qui ont connu un essor sans précédent depuis le début du XXIème siècle. Ils ont permis un accès à une quantité massive d'informations, et de connaissances, par un nombre considérable d'êtres humains qui ont juste besoin d'un ordinateur ou d'un smartphone pour être informés. Le problème est la fiabilité de l'information et son libre accès. Les algorithmes mis en place par les GAFAM (Google, Apple, Meta, Amazon et Microsoft) mais aussi X (anciennement Twitter), Instagram ou Tik Tok orientent les informations auxquelles l'Internaute peut avoir accès, en fonction d'un profil élaboré à partir de ses recherches (goûts, centres d'intérêt...).

La « liberté » très contestable invoquée par le réseau X acquis par le multimilliardaire Elon Musk (2), pose un problème avec la diffusion de propos haineux, appelant au crime et à l'insurrection. Cette « liberté » d'expression a mené au pire aux Etats-Unis avec la tentative de coup d'Etat fomenté par les soutiens suprémacistes de Donald Trump au Capitole en janvier 2021, dont la mobilisation s'était effectuée par les réseaux sociaux. Le réseau complotiste Qanon relaie les pires théories du complot depuis 2017 sur les réseaux sociaux

Les médias « classiques » ont trouvé une nouvelle utilité sociale et démocratique en démontant les fausses informations et toutes les théories du complot grâce à des équipes de journalistes affectés dans les rédactions à la vérification des informations relayées (images, déclarations, articles publiés...) qui s'efforcent d'établir l'origine des sources. Ils sont un maillon essentiel dans la guerre hybride dans laquelle les pays démocratiques sont engagés pour se défendre des attaques incessantes des régimes autoritaires et des mouvements extrémistes qui entendent manipuler les opinions publiques nationales soit en les traumatisant par des images insoutenables (vidéos relayées par la milice privée russe Wagner depuis ses premières exactions en Syrie dès 2013, ou celles diffusées par le mouvement terroriste Hamas contre des civils israéliens le 7 octobre 2023) soit en montant de toutes pièces des scénarios invraisemblables (charniers en Afrique présentés par la milice Wagner en 2022 comme le fait d'exactions de l'armée française au Mali, explosion du port de Beyrouth en 2020 attribuée à des intervenants extérieurs en fait provoquée par le mouvement libanais Hezbollah qui stockait des matériaux hautement explosifs sans aucune précaution). En toute bonne foi, beaucoup de gens pensent être informés, par des sources dignes de foi, alors qu'ils sont le plus souvent manipulés.

Une différence doit aussi être faite entre médias d'informations et d'opinions (3). Les premiers se caractérisent par une présentation la plus objective possible des faits avec un travail d'investigation et des informations recoupées par des sources différentes. Travail exigeant et qui prend du temps, l'excellence est récompensée par des prix remis aux journalistes qui ont rempli leur mission avec rigueur, souvent au péril de leur vie en cas de conflits. Le prix Bayeux des correspondants de guerre est remis chaque année depuis 30 ans en France (4). Le prix Pulitzer est décerné par l'Université Columbia de New York aux Etats Unis depuis 1917 à des journalistes (5). Le prix Albert Londres créé en 1932 récompense chaque année les meilleurs « grands reporters » francophones (6). Ces prix prestigieux témoignent de l'importance du rôle des journalistes dans une démocratie. Ils sont les sentinelles et les témoins infatigables de l'actualité la plus brûlante pour que leurs concitoyens puissent comprendre les turbulences du monde

En revanche les médias d'opinion n'ont pas la même exigence et peuvent se transformer en des instruments d'influence redoutables entre des mains intéressées. L'exemple de Rupert Murdoch (8), magnat australien, a souvent été cité avec des médias qui ne sont pas à la gloire du journalisme. La chaîne Fox News aux Etats Unis est un porte-voix des thèses les plus réactionnaires ; l'ancien tabloïd britannique News of the World a disparu en 2011 après un scandale qui avait révélé les moyens honteux utilisés par leurs reporters pour salir des personnalités. En France, l'influence du magnat français Vincent Bolloré (9) est inquiétante. Les médias acquis par son groupe ne sont pas des exemples de déontologie ni des modèles journalistiques- rédactions mises au pas à Canal + (documentaire déprogrammé), Itélé en 2015 (devenu CNews), puis à la radio Europe 1 en 2022 et enfin au journal hebdomadaire « Journal du Dimanche » depuis 2023. Ces médias ont perdu un public (audience et lectorat) habitué à une information de qualité et non à des prises de position réactionnaires, souvent incendiaires.

Des lueurs d'espoir sont apparues en France en 2023. Des médias ont été créés, d'autres plus anciens ont vu leur indépendance financière consacrée grâce à des hommes d'affaires respectueux de l'indépendance des journalistes et d'une liberté d'expression éclairée. L'hebdomadaire « La Tribune du Dimanche » a été lancée en octobre 2023 grâce au soutien financier de l'homme d'affaires franco-libanais Rodolphe Saadé. Le journal quotidien « Le Monde », a vu son indépendance acquise grâce à un fonds de dotation abondé par les hommes d'affaires Xavier Niel et Mathieu Pigasse en septembre 2023.

La plus belle définition du journalisme a été donnée par le grand reporter français Albert Londres (1884-1932) «*Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie* ».

- (1) Règlement européen sur les services numériques (DSA)- <https://www.vie-publique.fr/eclairage/285115-dsa-le-reglement-sur-les-services-numeriques-ou-digital-services-act> ; 1ère procédure lancée contre E. Musk et son réseau X qui a diffusé de fausses informations après l'attaque du Hamas contre Israël en octobre 2023
- (2) dès le rachat de Twitter, E. Musk a fait suspendre les comptes de journalistes critiques sur sa personnalité ou ses entreprises
- (3) les délits d'opinion n'existent d'ailleurs que dans les dictatures comme la Russie ou la Chine où des opposants sont emprisonnés sous des prétextes fallacieux
- (4) prix Bayeux- <https://www.prixbayeux.org/>
- (5) prix Pulitzer- <https://www.pulitzer.org/> ; le New York Times compte beaucoup de primés dans ses équipes
- (6) prix Albert Londres- <https://prix-albert-londres.scam.fr/>
- (7) documentaires diffusés sur Arte en mars & avril 2022 pour dénoncer les méthodes du groupe Murdoch- <https://www.youtube.com/watch?v=V-x0BSripWU>
- (8) documentaire produit, par Reporters sans frontières en octobre 2021 sur les méthodes utilisées par Vincent Bolloré- <https://www.youtube.com/watch?v=NiLrN7QBnDE>

© dr Bénédicte Halba, iriv, Paris, 01 / 2023

©infolettre de l'  *iriv* sur la diversité , numéro 11, novembre 2023

accessible sur <https://www.superdiversite.net/infolettres>